

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 31 mai 2021

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 février 2021	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	4
7. Préavis municipal No 06/2021 : Demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids ;	5
8. Préavis municipal No 07/2021 : Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids ;	5
9. Préavis municipal No 08/2021 : Demande de crédit de CHF 12'000.- TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier-Le Muids	6
10. Préavis municipal N° 09/2021 : demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS	6
11. Préavis municipal N° 12/2021 : demande de crédit de CHF 110'000.- TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie	7
12. Divers et propositions individuelles	7
13. Annonce de préavis futurs	8

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité en leur souhaitant la bienvenue ainsi qu'à la presse et au public.

La Secrétaire procède à l'appel ; 34 membres sont présents, 11 excusés et 2 absents (Messieurs François Baumgartner et Philippe Fouchault).

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour au Conseil Communal, il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 février 2021

Le Président soumet à approbation le procès-verbal du 15 février 2021. Il est accepté par une large majorité, soit 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

4. Communications du Bureau

Les élections communales des 7 et 28 mars se sont très bien déroulées. A la suite de ces votations, le bureau a reçu deux démissions, celles de **M. Denis Berger** (annexe 1) et celle de **M. Philippe Tschanun** (annexe 2). Deux suppléants ont donc été appelés pour la prochaine législature.

Suite à plusieurs échanges de la commission de gestion et du bureau, un petit souci de calcul au niveau des indemnités a été constaté. Huit conseillers sont concernés, le bureau va prendre contact avec eux et le problème sera corrigé au mois de juin avec la fin de la législature. Les indemnités des conseillers seront toutes payées courant juillet.

5. Communications de la Municipalité

Mme Louise Schweizer, syndique, déplore que la Fêtes des enfants ait dû être annulée en raison du coronavirus. La décision pour les manifestations à venir (1^{er} août etc...) se fera au cas par cas. Les impressions papier des dicastères de la nouvelle municipalité vont sortir tout bientôt.

M. Nicolas Ray, municipal a quatre communications

1) SPGA revenu du canton avec plusieurs demandes de communications, elle pourra être mise à l'enquête soit après les vacances d'été soit avant les vacances d'automne. En effet, une mise à l'enquête de cette importance-là ne peut pas intervenir pendant les vacances scolaires,

2) le garde-forestier rappelle aux propriétaires de chiens que ces derniers doivent être impérativement tenus en laisse dans les forêts et les alpages sous peine d'amendes,

3) L'AISGE a accepté la mise en place d'un « Centre pour les jeunes » pour les enfants de 10 à 15 ans dans un premier temps, qui concerne l'accueil à midi et l'après-midi. C'est un lieu d'accès libre aux jeunes qui se situera dans des portacabines à Genolier. Deux personnes ont été engagées pour gérer ce centre,

4) le contrat de dix ans qui nous lie au Parc Jura Vaudois arrive à terme à la fin de cette année. La Municipalité s'interroge sur l'opportunité ou non de renouveler ce contrat pour une nouvelle période de dix ans au vu des montants importants que cela représente pour la commune. Pour l'instant, le parc est en pleine mutation structurelle (modification des statuts, de la charte, etc...) , la Municipalité étudie la situation et prendra une décision au début de la prochaine législature.

M. Christian Dugon, municipal n'a pas de communication.

Mme Elvira Rölli, municipale a déposé à l'intention de l'assemblée un morceau de chemisage qui est utilisé pour renforcer les canalisations défectueuses. Un sachet contient du sable issu du forage du puits de captage. Ce forage touchant à sa fin, un tube d'inox va être posé puis des essais de pompage vont être faits, s'en suivra la réalisation de la chambre. Ce chantier devrait être terminé d'ici fin juillet. La source des Coteaux est en décharge à cause du risque de pollution.

M. Patrick Hübscher, municipal, a deux communications pour le conseil :

1) dans le courant de la semaine, dix potelets seront posés à la Rue du Village,

2) une pétition, signée par 38 pétitionnaires, demande de faire une étude ou une réflexion sur la sécurité au niveau du trafic. Etant en fin de législature, la question sera traitée par le prochain municipal en charge des routes.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

M. Pascal Brugger pour l'APEC, la séance du 6 mai 2021 s'est tenue à Le Vaud, voir l'annexe 3 pour le résumé des principaux points abordés.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE informe que deux séances se sont tenues par le Conseil intercommunal AISGE, une séance extraordinaire le 17 mars (annexe 4) et une séance ordinaire le 28 avril (annexe 5).

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil régional, donne un rapport complet de la séance du 29 avril (annexe 6).

Mme Nydegger pour le Réseau d'Accueil des Toblerones, la séance du RAT s'est tenue le 14 avril 2021, le comité directeur annonce que Frs 170'000 du bénéfice de 2019 sont restés dans les caisses du RAT pour contrer les effets possibles du COVID. La perte de Frs 3'000'000,-- suite à la fermeture en 2020 est en partie compensées par les aides ce qui permet aux comptes 2020 d'être équilibrés.

Deux préavis ont été présentés, le premier concerne le rapport de gestion et des finances 2020, sans avoir eu accès au rapport de la fiduciaire. Le préavis avec amendement a été accepté sous réserve que le RAT fournisse ensuite aux membres le rapport de la fiduciaire, ce qui a été fait. Les comptes sont conformes.

Le second préavis traitait de la contribution des autorités du RAT pour la législature 2021-2026. Suite à différentes discussions ce préavis a été retiré par le comité directeur car il était trop ambigu car deux sujets devaient être traités séparément. Un nouveau préavis sera proposé en automne.

M. François Esselborn pour la commission intercommunale du SDIS Nyon-Dôle, donne lecture à l'assemblée du rapport de la séance du 30 mars 2021 et de celle du 27 avril 2021 (annexe 7). Les comptes 2020 ont été approuvés, ils figurent également dans l'annexe n°7.

7. Préavis municipal No 06/2021 : Demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids ;

M. Christian Brügger pour la commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis, de le financer par la trésorerie et d'amortir cet objet sur 30 ans.

M. Frédéric Boy pour la commission ad'hoc, recommande également son acceptation tel que proposé.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal N° 06/2021 est accepté à l'unanimité (33 oui, 0 non et 0 abstention)

8. Préavis municipal No 07/2021 : Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids ;

Communication de la Municipalité : **M. Christian Dugon** rappelle l'historique des travaux concernant la toiture il y a une trentaine d'années et justifie la nécessité d'une rénovation pour lancer un projet d'affectation des locaux dont certains frôlent l'insalubrité. Raison pour laquelle une étude est nécessaire.

M. Didier Hermann informe que la commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis, de financer ces travaux par la trésorerie, de ne pas amortir cet objet puisqu'il fait partie du patrimoine financier de la commune.

Mme Natacha Ruffet pour la commission ad'hoc propose d'accepter le préavis tel que proposé.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le préavis 07/2021 est accepté à une large majorité (27 oui, 2 non et 3 abstentions)

9. Préavis municipal No 08/2021 : Demande de crédit de CHF 12'000.- TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier-Le Muids

M. Dugon explique que le four actuel a déjà subi plusieurs réparations mais il arrive en fin de vie. Afin que le système de ventilation ne soit pas à changer également, il est nécessaire de prendre le même modèle.

Mme Fanny Weinmann, rapporteur de la commission des finances, propose l'acceptation du préavis, de financer ce nouveau matériel par la trésorerie et d'amortir cet objet sur 10 ans.

Mme Françoise Esseiva, pour la commission ad'hoc, propose également à l'acceptation du préavis tel que présenté.

Mme Rainsley Burbidge demande pourquoi ce changement de matériel pour un montant si petit nécessite un préavis. M. Dugon informe que ce remplacement a fait l'objet d'un préavis pour permettre une prise de décision du conseil en toute transparence.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal N° 08/2021 est accepté à l'unanimité, 33 oui, 0 non et 0 abstention

10. Préavis municipal N° 09/2021 : demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS

M. Christian Dugon informe que la commune est obligée de proposer des espaces scolaires et le placement de ces portacabines en vis-à-vis de ceux déjà existants, paraît être la meilleure solution d'un point de vue économique.

M. Jean-Marie Weyer, pour la commission des finances, recommande d'adopter le préavis municipal tel que proposé, de financer ce dernier par un emprunt et d'amortir cet objet sur 10 ans.

M. Alessandro Gassmann pour la commission ad'hoc, propose également l'acceptation ce préavis tel que proposé.

Mme Burbidge Rainsley se pose la question de savoir quelle est la solution la moins chère entre la location et l'achat.

Plusieurs conseillers déplorent le fait que nous devons mettre encore de nos jours des enfants à l'école dans des containers.

M. Nicolas Ray informe qu'une demi-classe devra monter à Saint-Cergue mais il ne sait pas encore laquelle sera concernée. Deux classes seront créées à Arzier avec les portacabines faisant l'objet de ce préavis.

Après de nombreuses discussions, la parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal 09/2021 est accepté à une large majorité par 31 oui, 2 non et 0 abstention
--

11. Préavis municipal N° 12/2021 : demande de crédit de CHF 110'000.- TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie

Mr. Christian Dugon, municipal, rappelle le contexte d'utilisation de ce matériel.

M. Fanny Weinmann, pour la commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis, de le financer par l'emprunt et de l'amortir sur 10 ans.

M. Christophe Rossier pour la commission ad'hoc demande à la commune de refaire un préavis plus complet en y incluant une comparaison de différentes solutions avec par exemple l'achat d'un broyeur bois, métal et alu.

Cet objet suscite plusieurs inquiétudes et questions desquelles découlent de nombreuses discussions entre conseillers communaux et municipaux. Les sujets évoqués portent notamment sur l'achat de machines d'occasion ou neuves, des frais de fonctionnement, de la comparaison sur l'amortissement, la qualité de la machine par rapport aux nombreuses heures de fonctionnement qu'elle devra fournir, le type d'énergie utilisée pour la faire fonctionner, la polyvalence de ce matériel (bois, alu, verre, métal, carton). Une étude complémentaire est demandée par plusieurs conseillers.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal N° 12/2021 est refusé par 19 non, 11 oui et 2 abstentions

12. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Vout a trois questions :

- 1) il demande à que ce Word soit installé pour le bureau du conseil et les commissions car le programme de traitement de texte actuel n'est pas satisfaisant. **Le Président** répond que c'est en cours et qu'il va se renseigner pour savoir pourquoi cela n'est pas encore effectif.

2) il fait référence à la communication du garde-forestier au sujet de la tenue en laisse des chiens et il propose à la municipalité la création d'un parc à chien où ces derniers pourraient s'ébattre librement en toute sécurité pour la faune. **M. Nicolas Ray** trouve l'idée très bonne bien qu'à sa connaissance la commune n'ait pas de terrain disponible pour un tel projet.

3) constatant que la place de jeux n'est pas aussi jolie que celle des communes avoisinantes, il propose à la municipalité, dans le cadre des réflexions sur la rue du Village, de voir ce qui serait possible de faire. Des réparations sur la place de jeux actuelle seraient utiles avant de faire de gros frais pour des achats pour la rendre plus agréable.

M. François Esselborn demande à la Municipalité un éclaircissement au sujet du soutien de notre commune au projet SOS Communes. **Mme la Syndique** confirme effectivement que la commune a participé à cette initiative et précise qu'elle attaque également le canton sur le plan juridique avec différentes communes contre les attentes de la cohésion sociale.

M. Ivané Ohanessian constate que les poubelles communales ont été bouchées ne laissant plus passer que les sachets à crottes de chien et demande pourquoi ces poubelles sont maintenant réservées à cette utilisation. **Mme la Syndique** indique que les adaptations faites sur les poubelles n'ont rien avoir avec les chiens mais ont été installées à la suite de l'introduction de la taxe au sac. En effet, les gens utilisaient ces poubelles publiques pour y déposer leurs déchets privés. C'est pour pallier à cette problématique que ces obstructions ont été installées, ne laissant plus passer que les déchets de petite taille.

Mme Natacha Ruffet demande si des travaux de réfection sont programmés pendant les vacances scolaires sur la rampe et escaliers de l'école qui sont en très mauvais état. **M. Christian Dugon** répond qu'aucuns travaux ne sont prévus pour le moment mais qu'il va étudier la question.

13. Annonce de préavis futurs

Madame la Syndique annonce que les prochains préavis concernent le rapport de Gestion ainsi que les comptes 2020, que le bureau devrait avoir reçus. **Le Président** informe que ce n'est pas encore le cas, mais cela sera vérifié.

Le Président clôt la séance, en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 22h22

Le Président
Christophe PATARIN

La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA

La Secrétaire suppléante
Nathalie GAY